



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56	
En exercice	:	56	
Membres suppléants	:	23	
Présents	:	46 + 1	
Votants	:	55	
Convocation et affichage	:	17/07/2020	
Président de séance	:	Monsieur	Laurent
TORGUE			
Secrétaire de séance	:	Madame	Nicole
ARCHIER			

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BIELLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-229 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION
DU COMPTE DE GESTION 2019**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Il appartient au Conseil Communautaire, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le Comptable Public.

Le compte de gestion de l'exercice 2019 – Budget principal – est conforme aux écritures de la comptabilité administrative. Il en est de même en ce qui concerne les résultats de clôture.

Compte tenu de ce qui précède le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

VU l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

CONSTATANT que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSTATANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, retracées dans le compte de gestion 2019, sont conformes au compte administratif 2019.

CONSTATANT que les résultats de clôture 2019 tels qu'ils ressortent du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 55 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Simon PLENET

DECLARE que le compte de gestion 2019 – budget principal – n'appelle ni observation, ni réserve.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20

Affiché le : 30/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Vice-Président

Laurent MARGUE

